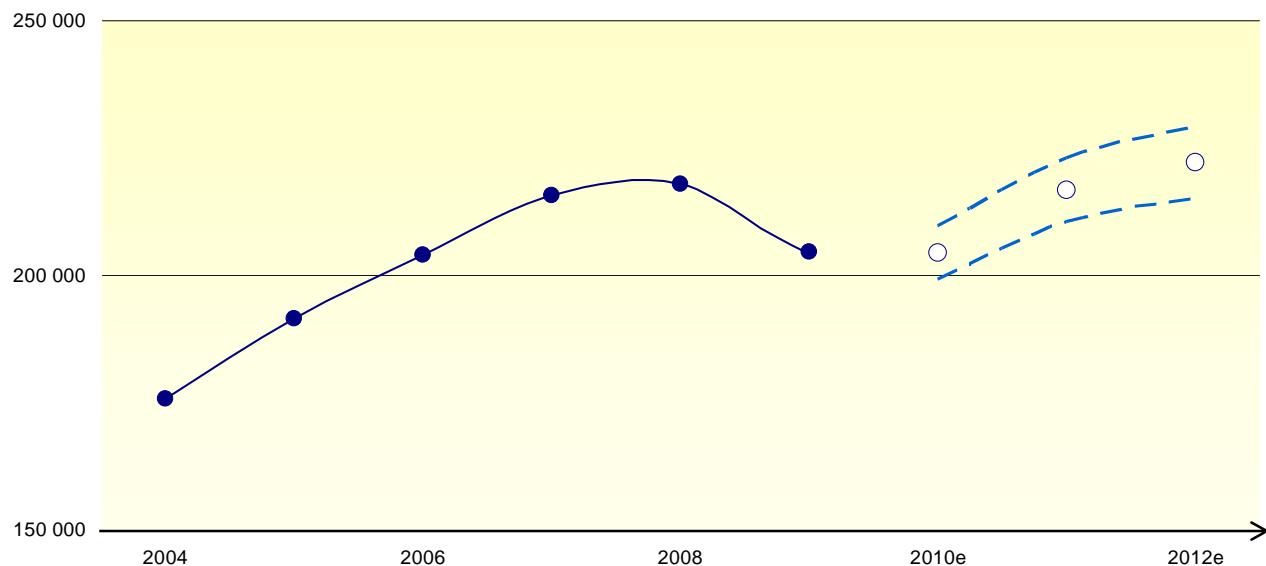


ENQUETE 2010 SUR LES DEPOTS FUTURS DE DEMANDES DE BREVET

INTENTIONS DE DEPOT DE DEMANDES AUPRES DE L'OFFICE EUROPEEN DES BREVETS ET D'AUTRES OFFICES

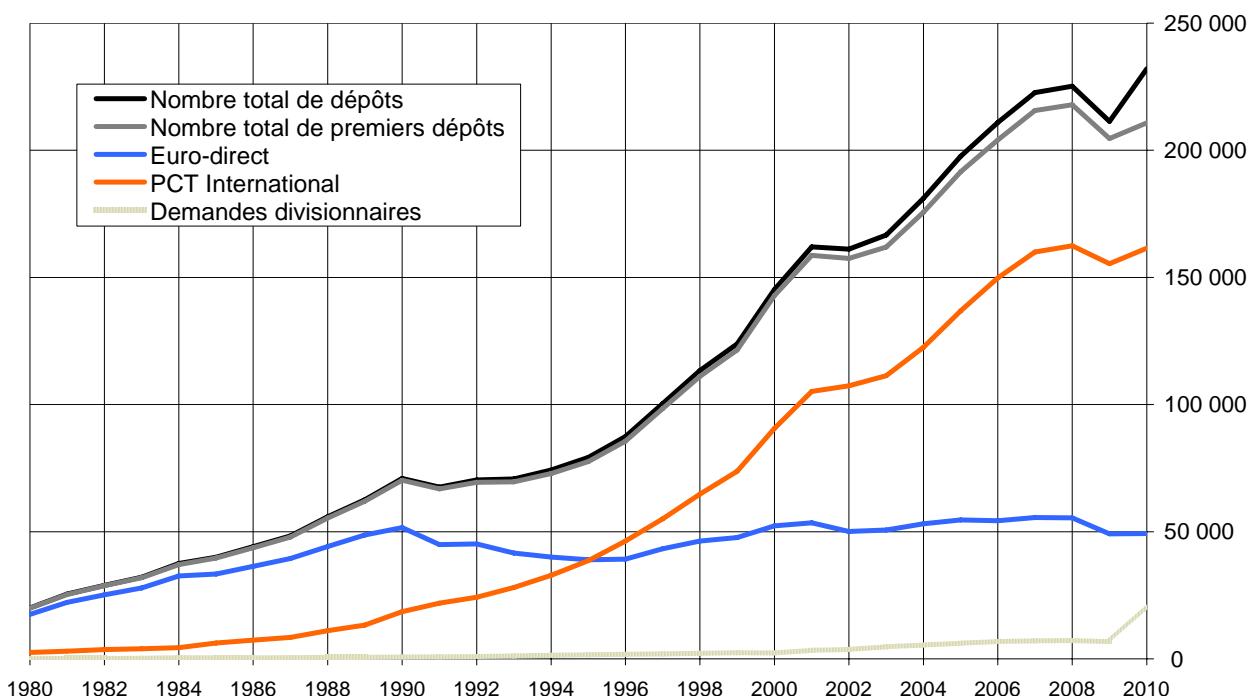


Munich, mars 2011 (révisé en mai 2011)

Commentaire par l'Office européen des brevets

L'OEB effectue chaque année une enquête relative aux intentions de dépôt des demandeurs de brevet européen. Le présent rapport concerne l'enquête réalisée pendant l'été 2010 par Synovate, société spécialisée en recherche commerciale. L'objectif principal de l'enquête consiste à fournir des informations sur l'évolution probable des dépôts, dans l'optique de l'exercice prévisionnel annuel de l'OEB exploité pour la planification du budget. Cette année, un nombre accru de demandeurs ont été sélectionnés pour l'enquête et la durée de la période d'enquête sur le terrain a été prolongée, ce qui a permis d'obtenir le nombre record de 804 réponses à traiter dans les différentes analyses.

Nombre total de dépôts de brevets européens (euro-direct + phase internationale du PCT)



Après avoir baissé en 2009 en raison de la récession mondiale, le nombre de dépôts a de nouveau augmenté en 2010, conformément aux prévisions de légère progression faites lors de l'enquête 2009 effectuée l'an dernier. Néanmoins, l'augmentation "naturelle" de 2010 a été amplifiée par une hausse ponctuelle des dépôts de demandes divisionnaires, comme on peut le constater au bas du diagramme ci-dessus.

Dans les années normales, les demandes divisionnaires, qui sont comptabilisées comme des dépôts européens directs même si les demandes initiales peuvent être aussi bien des demandes européennes directes que des dépôts PCT, représentent une faible part du nombre total de dépôts. Il n'est donc pas nécessaire de les prendre en compte de manière particulière dans les prévisions de dépôts. En 2010, la règle 36 CBE a toutefois été modifiée afin d'obliger les demandeurs à déposer les demandes divisionnaires dans un délai de deux ans à compter de la date de la requête en examen quant au fond. Cela a entraîné une légère hausse du nombre de demandes divisionnaires déposées avant la date butoir relative au changement de la réglementation. Il a été décidé d'établir toutes les prévisions figurant dans le présent rapport sans tenir compte des demandes divisionnaires.

L'enquête actuelle porte sur les intentions de dépôt pour trois années (lors de cet exercice 2010, 2011 et 2012). Le jeu de prévisions identifié dans le rapport comme étant le plus approprié figure

au tableau 9. Les résultats sont également analysés par groupes (grand et aléatoire) selon plusieurs ventilations, en quatre zones de résidence pour les demandeurs (CBE, Japon, Etats-Unis, Autres) et en domaines techniques suivant cinq groupes de secteurs connus sous le nom de méga clusters (groupes de clusters joints OEB). De nombreux scénarios prévoient un léger recul du nombre total de dépôts en 2010 par rapport à 2009, suivi de hausses significatives en 2011 et 2012. L'augmentation d'environ 4 % du nombre total de dépôts (hors demandes divisionnaires) observée en 2010 a donc dépassé les attentes des participants à l'enquête. Comme lors des années précédentes, les prévisions pour le groupe de grands demandeurs font état de taux de croissance plus faibles que les prévisions pour le groupe aléatoire de demandeurs.

Les prévisions recommandées sont présentées dans le bref résumé qui suit ce commentaire. Etant donné que le nombre de dépôts en 2010 a été sous-estimé et qu'une forte augmentation est prévue pour 2011, suivie d'une hausse moins marquée en 2012, il serait sans doute judicieux de revoir les prévisions de manière à obtenir des progressions approximativement égales pour la période 2009 à 2012.

Les intervalles de confiance relatifs aux prévisions se sont resserrés par rapport à l'enquête de l'année précédente, ce qui est positif. Ce resserrement est essentiellement dû au nombre accru de réponses, mais peut-être aussi à une nouvelle méthode d'échantillonnage basée sur le nom des demandeurs, qui a permis d'utiliser un facteur de correction de la population finie plus élevé dans les formules de variance. Il se peut également que les avis des participants sur l'évolution des dépôts futurs aient davantage convergé que lors des années immédiatement précédentes. L'exclusion de quelques réponses douteuses a encore resserré la fourchette des valeurs limites, ce qui souligne la bonne qualité globale des réponses. La présente enquête a en outre permis de recueillir suffisamment de données pour effectuer des analyses utiles selon deux répartitions, à savoir par zones de résidence et par méga clusters (tableaux 18 et 51).

Comme dans le cadre de l'enquête 2008 (réalisée deux ans auparavant), une enquête de suivi à petite échelle a été menée en janvier 2011 afin d'interroger un sous-échantillon d'anciens participants choisis au hasard parmi le groupe aléatoire sur leurs intentions de dépôt de demandes de brevet auprès de l'OEB. A partir des estimations quantitatives de dépôts qui ont été données à cette occasion, on a fait une analyse comparative de l'enquête initiale et de l'enquête de suivi portant uniquement sur les personnes ayant participé à la nouvelle enquête. D'après le tableau suivant, les variations brutes estimées (Indice Q et Indice composite) sont équivalentes à celles de l'enquête principale.

Enquête :	Eté 2010			Janvier 2011	
	2010	2011	2012	2010	2011
Evolution de 2009 à :					
# Nombre d'observations	55	57	55	54	56
Indice Q (moyenne pondérée des indices de croissance logarithmique par participant)	1,017	1,046	1,043	1,014	1,081
Erreur type	0,059	0,058	0,063	0,060	0,060
Indice composite (moyenne arithmétique)	1,010	1,041	1,037	1,019	1,079

De nombreux participants n'ont fait état d'aucun changement dans leurs estimations de dépôts pour 2011, mais finalement, on constate qu'elles ont été revues à la hausse (augmentation des dépôts Indice Q depuis 2009 : 1 081 contre 1 046 pour l'enquête précédente, réalisée à l'été 2010). Il faut toutefois noter la différence qui existe entre les résultats de l'enquête de l'été 2010 portant sur l'ensemble de l'échantillon précédent et ceux portant sur le sous-échantillon présent. Les demandeurs en question ont fait partie des participants les plus optimistes pour 2011, mais ils n'ont pas non plus prévu que la croissance s'intensifie en 2012. La conclusion à tirer de l'enquête de suivi est que si la tendance prévue pour 2011 est légèrement plus optimiste, il ne faut pas

modifier les estimations de l'enquête pour 2012. En tout état de cause, les résultats de l'enquête de suivi ne sont pas sensiblement différents de ceux de l'enquête principale figurant dans le présent rapport.

Il ressort des considérations qui précèdent que la hausse du nombre total de dépôts (hors demandes divisionnaires) observée en 2010 devrait se poursuivre jusqu'en 2012. Cela cadre avec le fait que la plupart des dépôts auprès de l'OEB sont des dépôts ultérieurs, dont le nombre n'a probablement commencé à augmenter qu'un an après le début de la phase de reprise ayant suivi la récession. Cependant, on ne peut pas s'attendre à ce que les prévisions quantitatives d'une enquête soient d'une grande précision, d'autant que les conclusions reposent sur les avis de demandeurs, qui peuvent bien évidemment changer à la suite de développements inattendus de l'économie mondiale.

La présente enquête nous a permis d'obtenir des résultats précieux concernant les prévisions de dépôts et nous tenons à remercier toutes les personnes qui y ont participées. En revanche, il est dommage que nous n'ayons pas pu utiliser certaines réponses pour les analyses plus détaillées des prévisions en raison de données manquantes ou ambiguës concernant la ventilation en premiers dépôts et en dépôts ultérieurs (cf. tableau 32). Nous espérons que les participants aux futures enquêtes s'efforceront de remplir tous les champs requis du questionnaire en répartissant le cas échéant leurs demandes en premiers dépôts et en dépôts ultérieurs, ainsi qu'en remplissant toutes les lignes concernant leurs dépôts tant nationaux qu'internationaux. Nous pourrons ainsi tenir compte du plus grand nombre possible de réponses pour les prévisions.

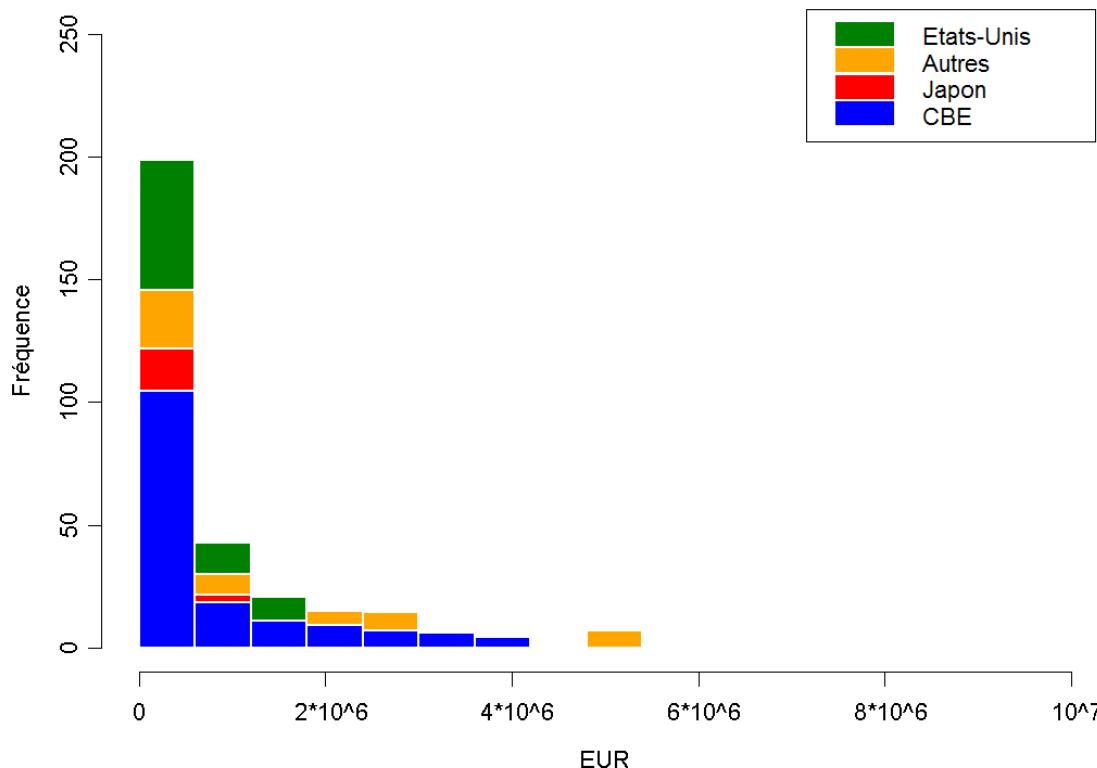
Une analyse générale des dépenses de recherche et développement ainsi que d'autres facteurs économiques relatifs à l'ensemble de demandeurs 2009 figurent à l'annexe VI. Les répartitions de toutes les variables de ce type liées à la taille des entreprises sont extrêmement asymétriques, ce qui reflète le grand nombre d'entreprises relativement petites qui comptent parmi les demandeurs de brevets auprès de l'OEB. La répartition des dépenses de recherche et développement est également asymétrique (cf. figure 21) et celle des premiers dépôts l'est encore davantage. Ces répartitions font actuellement l'objet d'études complémentaires. Prenons par exemple la répartition du rapport entre les dépenses de recherche et développement en 2009 et le nombre total de premiers dépôts cette même année. Cette donnée est presque identique à celle des investissements moyens en recherche et développement par entreprise qui débouchent sur un premier dépôt, à cette différence près qu'il existe un décalage entre les investissements et le dépôt de brevets. En réalité, il faudrait donc comparer le nombre de premiers dépôts en 2009 aux dépenses de recherche et développement effectuées quelque temps auparavant. Le diagramme de la page suivante montre la partie inférieure de la répartition, qui a été obtenue en pondérant les réponses des participants du groupe aléatoire de l'enquête. Les répartitions des fréquences globales par classe correspondent aux zones géographiques d'origine des dépôts¹. Il est intéressant de constater que cette répartition des dépenses de recherche et développement par premier dépôt est également quelque peu asymétrique.

Les médianes pondérées relatives aux groupes aléatoires des enquêtes successives montrent que, dans l'ensemble, les dépenses moyennes de recherche et développement par premier dépôt de brevet se situent toujours aux environs de 300 000 EUR par brevet en 2009 et qu'elles n'ont guère diminué par rapport à l'année précédente. A l'instar d'autres parties du rapport, cette conclusion est sujette à des erreurs statistiques et il sera utile d'étudier les tendances sur plusieurs années. Néanmoins, 2009 était l'année la plus durement touchée par la récente récession et le résultat

¹ Une analyse provisoire plus complète de la précédente enquête 2009 est disponible à l'adresse http://www.epo.org/learning-events/events/conferences/2010/patstat/programme_fr.html, dans la présentation fournie au point "Applicant demographics at the European Patent Office".

contraste avec les baisses apparentes du chiffre d'affaires et du nombre moyens d'employés par entreprise.

Budget total de R&D par premier dépôt (EUR) en 2009



S'agissant des réponses aux questions sur les taxes (annexe VII), on notera qu'un nombre relativement important de participants sont favorables aux taxes afférentes aux prorogations de délais et aux requêtes en poursuite de la procédure, tandis qu'ils considèrent généralement comme trop contraignante la gestion du paiement des taxes de maintien en vigueur des brevets dans chaque Etat européen. La décision d'abandonner un brevet après sa délivrance dépend également dans une large mesure du niveau et de la progressivité des taxes nationales de maintien en vigueur. Cela étant, certaines de ces questions ne semblent guère préoccuper le groupe de grands demandeurs qui ont participé à l'enquête.

Nous espérons que vous trouverez ce rapport instructif. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur tout ou partie des sujets abordés. Ils nous aideront à affiner notre approche et améliorer les enquêtes futures. Si vous êtes un demandeur de brevet auprès de l'OEB, nous vous invitons à participer aux futures enquêtes sur les dépôts de demandes de brevet si vous êtes sollicité pour le faire.

Office européen des brevets, Munich : controlling@epo.org

RESUME

D'après les résultats de la présente enquête, le nombre total de demandes (hors demandes divisionnaires) déposées auprès de l'Office européen des brevets en 2010 devrait baisser très légèrement (-0,1 %) par rapport à 2009, ce qui donne un nombre de dépôts attendu de 204 354.

Pour 2011, un total de 216 620 dépôts (soit +5,9 % par rapport à 2009) est envisagé et, pour 2012, l'enquête prévoit 222 160 dépôts (+10,4 % par rapport à 2009).

1 Introduction

1.1 Contexte et objectifs

Depuis 1996, l'Office européen des brevets (OEB) effectue chaque année une "enquête sur les dépôts futurs de demandes de brevet" (intitulée auparavant "enquête auprès d'un panel de demandeurs"). Cette enquête a pour objectif principal de prévoir le nombre de dépôts de demandes de brevet pour l'année de référence et les deux années suivantes. Les prévisions ainsi obtenues sont l'un des moyens pour l'OEB d'affecter les ressources de manière à assurer un service de haut niveau lors du traitement des dépôts futurs.

La quinzième enquête de la série a eu lieu en 2010. Les entretiens et la collecte des données ont été assurés par Synovate, ce qui a permis à l'OEB de bénéficier de l'expérience conjointe acquise lors d'enquêtes similaires de 2001 à 2009. Pour la septième année consécutive, Synovate a aussi été chargée en 2010 d'analyser et d'interpréter les données.

Le premier objectif de l'enquête était de faire des prévisions quantitatives des dépôts auprès de l'OEB et d'autres offices de brevets en fonction des diverses voies de dépôt et des zones de résidence des demandeurs (CBE², Japon, Etats-Unis, autres). Le deuxième objectif était d'explorer les domaines technologiques sur lesquels portent les demandes de brevet afin de faire des prévisions plus détaillées et d'étudier la relation entre les dépenses de R&D et les demandes de brevet. C'est ce qui a été fait sur la base de 14 clusters joints, classés en fonction de la catégorie technologique dont relèvent les demandes de brevet et correspondant à la structure qui a présidé à l'organisation par l'OEB de ses services de recherche, d'examen et d'opposition. Les 14 catégories ayant plutôt tendance à diluer les résultats de l'enquête, les clusters joints ont été regroupés en cinq "méga clusters" plus pertinents. Des informations ont également été recueillies concernant les autres caractéristiques des entreprises qui recourent à la protection par brevet ainsi que leurs avis sur des aspects de la procédure de délivrance des brevets en Europe.

1.2 Contenu et structure du présent rapport

L'enquête a pour objet d'établir des prévisions à partir des principaux types de dépôts et zones de résidence des demandeurs. Les principaux types de dépôts à l'OEB sont les premiers dépôts et les dépôts ultérieurs, qui peuvent être dans un cas comme dans l'autre des demandes européennes directes ou des demandes PCT dans la phase internationale (PCT-IP). Les demandes PCT-IP peuvent devenir par la suite des demandes PCT entrant dans la phase régionale (Euro-PCT-RP). Dans d'autres offices, il existe des dépôts nationaux et des demandes PCT entrant dans la phase nationale (PCT-NP), ces dernières résultant aussi de demandes PCT-IP.

La **section 1.3** expose les caractéristiques de l'enquête et des groupes d'échantillons de cette année. La **section 2** résume le nombre total prévu de dépôts à un haut niveau et les taux de progression pour 2010, 2011 et 2012 sur la base de la méthode de prévision recommandée. La **section 3** résume les prévisions (pour les demandes européennes directes et PCT-IP) sur la base de deux groupes d'échantillons en utilisant les différentes méthodes de prévision. Elle met le rapport en perspective en comparant les résultats avec ceux des enquêtes antérieures depuis 2003. La **section 4** commence par décrire les méthodologies statistiques employées pour prévoir la progression et fournit ensuite les résultats des prévisions (concernant les demandes européennes directes et PCT-IP) pour les deux groupes d'échantillons avec les scénarios de ventilation utilisés. La **section 5** porte sur les prévisions de demandes PCT entrant dans la phase

² Etats parties à la Convention sur le brevet européen (CBE), au nombre de 36 en janvier 2010 après l'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de Saint-Marin en 2009.

régionale de dépôt (Euro-PCT-RP). La partie principale du rapport se termine par des conclusions et des perspectives qui font l'objet de la **section 6**.

L'**Annexe I** présente le rapport complet de méthodologie de l'enquête ainsi que le questionnaire 2010 et détaille les procédures utilisées pour la validation des données. L'**Annexe II** présente les commentaires sur l'enquête communiqués par les participants. L'**Annexe III** expose les détails de la méthode analytique utilisée. L'**Annexe IV** fournit des prévisions de dépôts auprès d'autres offices nationaux de brevets (dépôts nationaux y compris les premiers dépôts mondiaux et les dépôts PCT en phase nationale). L'**Annexe V** fournit des statistiques synthétiques et un profil des participants fondé sur les caractéristiques économiques des personnes physiques ou institutions ayant répondu à l'enquête. L'**Annexe VI** analyse les caractéristiques économiques des demandeurs de l'OEB en 2009, y compris le budget de R&D, les inventions, les premiers dépôts, le chiffre d'affaires, le nombre d'employés (effectifs totaux et inventeurs) et certains ratios basés sur ces chiffres. L'**Annexe VII** rend compte de l'évaluation que les demandeurs ont faite de plusieurs questions relatives aux taxes. L'**Annexe VIII** donne des détails sur les effets estimés de l'activité / inactivité qui peuvent servir pour traiter les faiblesses structurelles de l'enquête empirique telle qu'elle existe actuellement. L'**Annexe IX** fournit les résultats des prévisions selon un autre système de pondération qui part du total des dépôts indiqués par les participants pour calculer la pondération des échantillons. Enfin, l'**Annexe X** donne des indications sur la population et la taille des échantillons de l'enquête 2010.

1.3 L'enquête 2010

L'enquête 2010 a été dans une large mesure conçue comme celles des années précédentes, à l'aide d'un groupe de grands demandeurs et d'un groupe aléatoire de demandeurs sélectionnés qui se recoupent. Deux différences techniques importantes sont toutefois à noter cette année : une nouvelle méthode d'échantillonnage a été utilisée pour le groupe aléatoire, sur la base de noms de demandeurs semi-harmonisés plutôt que sur celle de codes de demandeurs, et les principaux résultats concernant les dépôts auprès de l'OEB ont été calculés en excluant les demandes divisionnaires.

Au total, 2 586 demandeurs ont participé à l'enquête, la plupart des demandeurs du groupe des grands demandeurs figurant aussi dans le groupe aléatoire³. Ces demandeurs ont été à l'origine de près de 31 % des demandes déposées auprès de l'OEB (cf. **Annexe X** pour la relation entre les demandes européennes directes et PCT-IP de l'échantillon aléatoire et la population).

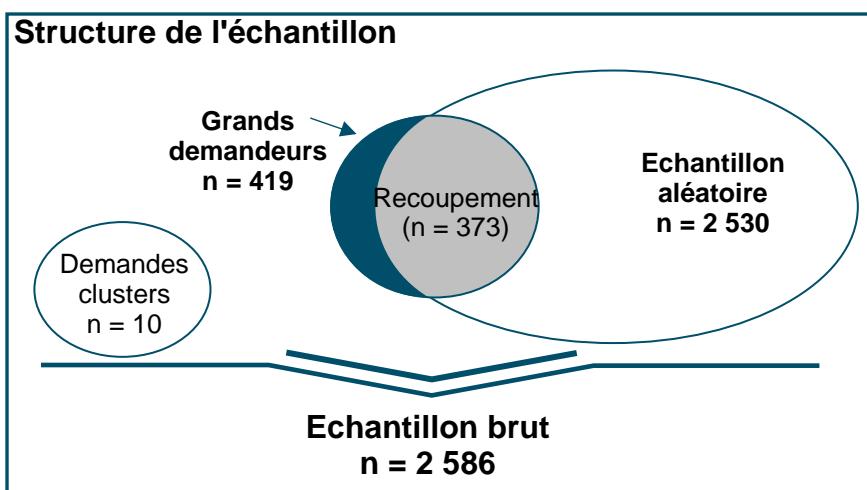
L'enquête a été réalisée par téléphone et par courriel auprès d'interlocuteurs prédéfinis. Les questionnaires ont été envoyés à partir du début mai 2010 et les entretiens ont été achevés à la mi-septembre. L'exercice a donc duré plus longtemps que lors des enquêtes précédentes. Au total, 804 entretiens ont été réalisés en 2010.

Dans un premier temps, les adresses de 2 300 demandeurs ont été validées et des contacts ont été établis avec 1 855 d'entre eux. Le taux de réponse global en termes d'adresses valides est de 35,0 % (804 sur 2 300), soit un taux légèrement supérieur à celui de l'enquête 2009 (34,2 % ou 702 sur 2 055) à groupes comparables.

³ Ce total inclut 10 demandeurs supplémentaires requis expressément par les managers des clusters joints de l'OEB.

Au début de l'année 2010, l'OEB a fourni deux **échantillons bruts** de demandeurs tirés de sa base de données relative aux demandes (EPASYS).⁴

- "Grands demandeurs" : cet échantillon comprend les 419 demandeurs les plus importants et vise à permettre une analyse distincte de leurs intentions.
- "Echantillon aléatoire" : cet échantillon comprend 2 530 demandeurs et vise à représenter tous les demandeurs de la population de départ. Il a été obtenu à partir d'un échantillon aléatoire simple de demandes, avec pour effet de surpondérer les grands demandeurs en raison du nombre plus important de leurs dépôts.



Ces échantillons ont été constitués séparément, mais le groupe des grands demandeurs et le groupe aléatoire se recoupent au niveau de 373 demandeurs importants qui font partie des deux groupes. L'OEB a aussi ajouté volontairement 10 adresses supplémentaires présentant un intérêt particulier. Hors double comptabilisation due au recouplement, l'échantillon brut comprenait un total de 2 586 adresses de demandeurs. Ces deux échantillons devraient bien représenter trois régions : l'Europe, les Etats-Unis et le Japon. Les autres pays comprennent un groupe résiduel pour le reste du monde et la méthode d'échantillonnage pour le groupe aléatoire leur confère une représentation suffisamment fidèle du point de vue du nombre de demandes de brevet déposées auprès de l'OEB.

Le questionnaire utilisé pour la collecte des données est à peu près le même que celui de 2009 (voir **Annexe I**). Il comporte une matrice complète de questions relatives aux dépôts de demandes de brevet et aux attentes en matière de dépôts pour les trois prochaines années, c'est-à-dire pour 2010, 2011 et 2012, classées en premiers dépôts et dépôts ultérieurs, non seulement auprès de l'OEB, mais aussi auprès des autres principaux offices de brevets à travers le monde.⁵ Outre les

⁴ Les procédures d'échantillonnage ont été effectuées selon les décomptes de la base de données pour les demandes européennes directes et euro-PCT en phase régionale seulement (les dépôts PCT-IP n'ont pas été pris en compte pour l'échantillonnage en raison d'un manque de temps).

⁵ Les informations pouvaient être fournies sous forme de taux de croissance plutôt que de chiffres réels. Les taux de croissance pouvaient être indiqués année par année car l'expérience passée avait montré que certains participants à l'enquête éprouvaient des difficultés à calculer les taux de croissance à partir d'une seule année de référence. Toutefois, pour les résultats que nous communiquons dans le rapport, nous avons adopté par convention l'indication des taux de croissance sur la base d'une année de référence (en l'occurrence 2009).

principales questions concernant la prévision du nombre de dépôts, des questions ont été posées afin d'obtenir des informations sur les caractéristiques économiques des demandeurs, y compris les dépenses de R&D et les premiers dépôts de 14 clusters joints (ces clusters étant à peu près équivalents à des secteurs industriels) pertinents pour l'OEB. Des informations descriptives ont également été collectées concernant le type et la taille des entreprises en termes de personnes employées et de chiffre d'affaires mondial. De nouvelles questions ont été incluses sur les sujets suivants : le nombre d'employés impliqués dans la réalisation d'inventions ; l'évaluation d'un système de taxes différentiel ; la perception à l'égard des taxes annuelles nationales ; les facteurs incitant à abandonner un brevet dans un pays européen après la délivrance ; les niveaux d'expérience acquis auprès des offices de brevets ; la satisfaction à l'égard des services fournis par l'OEB.

L'**Annexe I** détaille la population de départ, les personnes ciblées par l'enquête, les sujets traités par le questionnaire, la procédure de collecte des données et les statistiques en matière de réponses.

2 Prévisions concernant les futurs dépôts auprès de l'OEB

Sur la base de la méthode recommandée de prévision telle qu'exposée à la **section 3**, les taux de croissance du nombre total de dépôts (par rapport à 2009 et hors demandes divisionnaires) sont estimés à -0,1 % en 2010, à 5,9 % en 2011 et à 8,6 % en 2012. L'**enquête prévoit un total de 204 354 dépôts en 2010** (hors demandes divisionnaires) avec des intervalles de confiance d'environ 95 % de **199 117 à 209 591**, soit un écart de 2,6 %.⁶ Cette prévision est assez conforme à l'estimation actuelle de 212 896 dépôts effectifs en 2010 (hors demandes divisionnaires), même si elle est supérieure à la fourchette haute de l'intervalle de confiance de 95 %. Le pourcentage de dépôts PCT-IP par rapport aux dépôts totaux en 2010 est estimé à 74,8 %, comparé à une valeur réelle de 76,5 %. Pour 2011, la méthode recommandée de prévision fait état de **216 620** dépôts totaux avec des intervalles de confiance de quelque 95 % entre **210 324 et 222 915**. Pour 2012, la méthode aboutit à une estimation de **222 160** dépôts totaux avec des intervalles de confiance de quelque 95 % entre **215 126 et 229 195**.

Pour la première fois cette année, tous les totaux relatifs aux dépôts effectifs et estimés excluent les demandes divisionnaires. Ces demandes ne représentent normalement qu'une petite partie des dépôts totaux, même si leur nombre a constamment augmenté au cours de la décennie passée. Une modification récente de la règle 36 de la Convention sur le brevet européen a imposé un nouveau délai pour le dépôt des demandes divisionnaires et a entraîné une hausse probablement ponctuelle des demandes divisionnaires en 2010 (cf. *Commentaire par l'Office européen des brevets au début du rapport*). La question de l'enquête relative aux dépôts auprès de l'OEB exclut les dépôts de demandes divisionnaires des totaux, et il a donc été décidé d'exclure ces demandes de tous les totaux effectifs et estimés. Lorsque le présent rapport renvoie aux dépôts ou aux dépôts totaux, les chiffres s'entendent donc hors demandes divisionnaires. Il convient de noter que si cette procédure garantit la cohérence de tous les chiffres des dépôts (dans la mesure où ils excluent les demandes divisionnaires), elle rend malaisé de comparer ces chiffres à ceux des rapports précédents.

Certes, l'enquête telle qu'elle est conçue (sans facteurs de correction) ne peut véritablement tenir compte des demandeurs qui se retirent complètement du système ou des nouveaux demandeurs qui se présentent, mais il a été décidé à nouveau cette année de ne pas utiliser de facteurs de

⁶ Le terme "écart" désigne l'écart séparant le nombre de dépôts prévus et la fourchette basse de l'intervalle de confiance de 95 % de la prévision en pourcentage du nombre de dépôts prévus.

correction, pour les raisons évoquées dans le compte rendu de l'enquête 2009. On se référera à l'**Annexe VIII** pour de plus amples explications.

En résumé, l'enquête 2010 table sur un total des dépôts plus ou moins stable en 2010 par rapport à 2009. Contrairement à l'enquête précédente, les prévisions de croissance sont clairement positives pour les deux et trois années à venir, puisque la plupart des estimations basées sur le groupe aléatoire prévoient une croissance à deux chiffres en 2012 par rapport à 2009. En règle générale, les participants à l'enquête estiment donc que les répercussions négatives de la crise économique sur les dépôts font partie du passé.

A l'instar des années précédentes, les questions relatives aux demandes PCT entrant dans la phase régionale à l'OEB (Euro-PCT-RP) ont également pu être analysées. Pour le groupe des grands demandeurs, les taux de croissance (par rapport à 2009) peuvent être estimés à -4,9 % en 2010, à -1,1 % en 2011 et à -0,5 % en 2012. Pour le groupe aléatoire, les taux de croissance peuvent être estimés à -2,6 % en 2010, à 3,7 % en 2011 et à 4,4 % en 2012. Pour les demandes totales et les demandes Euro-PCT-RP, les estimations fondées sur le groupe aléatoire et représentant la population totale sont un peu plus optimistes que celles fondées sur le groupe des grands demandeurs.



Synovate GmbH

Elektrastraße 6
81925 Munich
Allemagne

Tél. : +49-89-99 600-110
Fax : +49-89-99 600-199

Membre de l'association professionnelle "Deutscher Markt- und Sozialforschungsinstitute e.V."

www.synovate.com/germany